

ORIENTATIONS POLITIQUES



Nouveau Parti démocratique du Québec

2018

TABLE DES MATIÈRES

	Préambule et introduction	2
1.	Santé et services sociaux	5
2.	L'éducation	10
3.	Une économie dynamique et démocratique	15
4.	Environnement – Énergie – Transport	22
5.	Politiques sociales et lutte à la pauvreté	25
6.	Démocratie, éthique et transparence	26
7.	Identité et vivre-ensemble	30
8.	La question nationale	35

PRÉAMBULE

Le 6 mai 2018, les personnes déléguées par les associations régionales du NPDQ, réunies en Conseil à Montréal, ont adopté un ensemble d'orientations politiques destinées à nourrir le développement de la plateforme électorale du Parti, pour l'élection générale du Québec à l'automne 2018.

Ce document d'information public propose une présentation structurée non exhaustive du résultat de leurs travaux. Il ne constitue pas un verbatim intégral des propositions adoptées.


INTRODUCTION

Nous croyons que le Québec a besoin d'une nouvelle voix sur la scène politique. Nous voulons contribuer à relancer le Québec. Nous sommes depuis trop longtemps dans une ère de morosité, avec des politiques de droite qui détruisent nos acquis, et avec des débats souvent stériles.

Nous voulons que cesse cette stagnation, pour enfin concentrer nos efforts à construire le Québec dont nous rêvons.

Les orientations qui suivent reposent notamment, mais non exclusivement, sur les principes exposés ci-après.

Le NPDQ vise à unir toutes les Québécoises et tous les Québécois qui souhaitent faire du Québec une société plus progressiste, plus écologiste, plus juste et plus égalitaire.




Le NPDQ est un parti social-démocrate qui souhaite renforcer et élargir la démocratie politique, sociale et économique. Ceci implique notamment la défense et l'amélioration de nos services publics, des mesures proactives de lutte à la pauvreté, et l'application des principes de coopération, de solidarité et d'intérêt commun à toutes nos politiques. Nous visons à défendre les intérêts de la grande majorité des gens du Québec, notamment la classe moyenne. Nos politiques doivent viser à faire progresser les intérêts du 99 % et non ceux du 1%.

Le NPDQ est un parti pragmatique, qui cherche des solutions réalistes aux défis auxquels nous faisons face. Nous croyons qu'il est possible d'être motivés par des valeurs et des idées, tout en rejetant le dogmatisme.

Le NPDQ est un parti qui défend l'égalité, ce qui inclut notamment l'égalité hommes-femmes, l'égalité des chances, l'égalité dans l'accès aux services publics et la réduction des inégalités socio-économiques.

Le NPDQ est un parti qui défend la démocratie et la participation citoyenne à tous les niveaux, non seulement politique mais également sociale et économique. Pour nous, la citoyenneté signifie la participation active au bien commun, dans l'équilibre des droits et des devoirs de toutes et de tous. Des efforts doivent être déployés pour assurer une participation réelle et effective des groupes marginalisés ou victimes de discrimination (comme les femmes, les minorités visibles, les autochtones, les personnes vivant avec un handicap, les personnes LGBTTTQI).



Le NPDQ est un parti écologiste et environnementaliste. Nous voulons protéger la nature précieuse et fragile des écosystèmes, tout en développant l'économie verte de l'avenir.

Le NPDQ est un parti qui croit en l'importance de toutes les régions du Québec. Nous affirmons qu'il est nécessaire, pour un parti comme le nôtre, d'avoir des voix fortes au niveau régional qui reflètent les spécificités locales et régionales.

Le NPDQ est un parti, avant tout, québécois. Nous sommes fiers de l'identité et de la spécificité du Québec, notamment comme étendard du fait français en Amérique du Nord. Notre identité doit être tissée autant d'unité que de diversité.

Le NPDQ est un parti qui prône la laïcité, dans le respect du principe de neutralité de l'État, et du respect des droits de la personne. Nous reconnaissons autant l'importance du pluralisme culturel et social que l'importance des valeurs et des règles communes.

Le NPDQ est un parti qui souhaite que le Québec affirme son autonomie dans le respect de l'autodétermination des Premières Nations et des Inuits, en étant pleinement inclus et reconnu au sein du Canada. Nous faisons la promotion d'un fédéralisme respectueux, coopératif et asymétrique. Nous sommes un parti non souverainiste sans être des inconditionnels du fédéralisme canadien actuel.

Une santé 100 % publique !

La santé est le plus grand bien, tant pour un individu que pour une société. Le système de santé québécois présente des forces, mais fait aussi face à de grands défis. Nous devons avoir la sagesse de construire sur nos forces et le courage de nous attaquer aux problèmes.

Le système de santé doit s'améliorer et innover davantage; il est possible de faire cela au sein du système public, sans recourir à la privatisation. Nous croyons qu'il est possible d'améliorer les services. Or, nous savons que la privatisation en santé finit par coûter plus cher tout en étant moins accessible. La privatisation n'est pas le chemin à suivre. Renforcer le système public implique cependant de mieux contrôler certains coûts spécifiques qui exercent une pression trop forte sur le système, dont la rémunération des médecins et l'approvisionnement en médicaments.

1.1 La rémunération des médecins

La population du Québec est, de manière tout à fait justifiée, en colère contre les compensations exagérées que reçoivent les médecins. Les médecins sont, et personne ne dit le contraire, au cœur du système de santé. Or, dans l'état actuel des choses, les médecins ne sont pas des employés au service des hôpitaux et des patients. Les médecins sont des entrepreneurs privés. On en a même vu s'incorporer pour faire de l'évitement fiscal. Cette composante si essentielle de notre système public... est privée, et c'est elle qui mène à une explosion des coûts dans notre système. Certains médecins font même du va-et-vient entre le système public et le privé. Contrairement au gouvernement

actuel, nous aurons le courage de mettre fin à cette situation. De nombreuses organisations, comme l'IRIS, font appel au salariat des médecins.

- 1.1.1** Le NPDQ propose de réviser en profondeur la rémunération des médecins et l'organisation des soins médicaux.
- 1.1.2** L'organisation des soins doit être basée sur la pertinence, l'accessibilité et la fin des listes d'attente plutôt que sur le volume et le minutage des soins.
- 1.1.3** Les modes de rémunérations fixes doivent être mis en place partout où ils sont justifiés. Des régimes de retraite équitables doivent être mis en place.
- 1.1.4** L'incorporation des médecins en tant que mode d'évitement fiscal doit être supprimée.
- 1.1.5** Le NPDQ va renégocier les ententes récentes avec les médecins afin qu'elles soient équitables vis-à-vis de la population et des autres personnes employées du réseau de la santé.

1.2 L'accès aux soins

Une accessibilité facilitée et une première ligne renforcée sont les clés de l'amélioration de notre système de santé. Elles reposent notamment sur une approche plus humaine et moins bureaucratique en matière de gestion des ressources humaines. Une chose est certaine : on n'aide pas le système de santé en poussant ses employées et ses employés au burn-out. Les ressources humaines, il faut en prendre soin !

- 1.2.1** Le NPDQ propose d'améliorer le système de santé au-delà des soins hospitaliers en renforçant et en développant les

soins de longue durée, les soins à domicile, les soins palliatifs, les services en CLSC, les services en santé mentale et les actions de prévention.

1.2.2 Le NPDQ valorisera l'ensemble des ressources humaines en santé : infirmières et infirmiers, préposées et préposés, intervenantes et intervenants de toutes les spécialités.

1.2.3 Le NPDQ éliminera le temps supplémentaire obligatoire pour les infirmières et les infirmiers, en dehors des cas réellement exceptionnels. Il sera procédé à l'embauche de nouvelles infirmières et de nouveaux infirmiers pour réduire la pression excessive exercée par le système actuel sur les équipes soignantes.

1.3 L'assurance médicaments

Le système actuel d'assurance médicaments au Québec est un modèle hybride : une partie de la population est couverte par des assurances privées; l'autre partie est couverte par le régime public. Ce système a été mis en place avec de bonnes intentions, mais il ne fonctionne plus en pratique. Le prix payé par les citoyennes et les citoyens du Québec pour les médicaments génériques est le plus élevé au monde. Nous avons mis sur pied une couverture acceptable pour les médicaments, mais les coûts sont hors de contrôle. Pour notre part, nous croyons que les médicaments d'ordonnance sont le prolongement logique des soins de santé reçus en établissement; ils devraient être totalement accessibles, quelle que soit la situation de la personne – salariée ou non, riche ou pauvre. Seul un régime 100% public permettrait de couvrir tout le monde, tout en contrôlant les coûts.

- 1.3.1** Le NPDQ propose d'étendre le régime public actuel d'assurance médicaments à toute la population du Québec, et d'en faire un régime réellement universel. Des mesures seront instaurées pour réduire les coûts du système dont :
- 1.3.2** La révision des mécanismes d'achats "en gros" de médicaments avec une participation éventuelle à des achats regroupés pancanadiens.
- 1.3.3** Une révision de la protection des brevets pharmaceutiques; un accroissement du recours aux médicaments génériques.

1.4 Les soins dentaires

Le NPDQ proposera un plan pour inclure à moyen terme les soins dentaires dans les soins couverts par l'assurance maladie et l'assurance médicaments.

1.5 Les services aux personnes âgées et aux personnes dépendantes

1.5.1 Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)

Le NPDQ planifiera l'embauche du personnel supplémentaire nécessaire et les ressources budgétaires nécessaires pour ramener la qualité des services au niveau de qualité que la dignité des personnes hébergées exige, particulièrement en ce qui concerne les soins corporels, les repas, la sécurité et le bien-être au quotidien.

1.5.2 Aidants naturels (proches aidants)

Dans le but de favoriser le bon traitement des personnes âgées dans notre société, le NPDQ créera un incitatif pour les familles afin qu'elles veillent aux soins de leurs proches âgés à domicile.

1.5.3 Le NPDQ rétablira le financement public des services aux personnes présentant une déficience intellectuelle.

1.6 Infertilité et procréation assistée

Le NPDQ rétablira la couverture des traitements de l'infertilité (FIV et médicaments) par le régime public.

1.7 Modernisation de la gestion de l'informatisation du système du réseau de la santé

Le NPDQ mettra en œuvre un nouveau plan d'informatisation du système de santé pour le développement et la mise en œuvre des infrastructures, des architectures de réseau et des outils matériels et logiciels nécessaires, afin d'obtenir une meilleure intégration de l'information de santé dans l'ensemble du réseau de soins, en s'inspirant des meilleures pratiques dans le monde.

2. L'ÉDUCATION

La clé de notre développement économique et de notre cohésion sociale

L'éducation, c'est la pierre angulaire d'un projet de société inclusif et d'une économie dynamique.

Les coupures en éducation de ces dernières années ont montré un manque de vision à long terme du gouvernement du Québec.

La fonction de l'éducation n'est pas seulement de préparer au marché du travail, mais de permettre à toute personne d'atteindre son plein potentiel, tant individuellement que comme membre d'une société. Cela s'applique autant à la doctorante qu'au doctorant faisant des recherches de pointe, qu'à l'étudiante ou à l'étudiant en sciences sociales, qu'à la travailleuse ou au travailleur se recyclant dans un autre emploi, qu'à l'apprenante ou à l'apprenant dans un groupe d'alphabétisation, qu'au jeune élève en difficultés. La poursuite de la réussite scolaire, le développement des compétences et l'accès à la connaissance sont des priorités absolues, dans tous les niveaux du système éducatif ainsi qu'ailleurs en société.

2.1 L'argent public pour l'éducation publique

L'argent public prélevé auprès des citoyennes et des citoyens par la voie des impôts doit servir à l'éducation publique. Nous faisons nôtres les revendications du mouvement "L'école ensemble". Il n'est pas acceptable que l'école privée soit faussement perçue comme meilleure et injustement réservée aux élèves les plus doués. Il faut une école publique où toutes et tous trouvent leur place et développent leur potentiel, incluant les élèves dans la moyenne, les élèves plus performants, et celles et ceux ayant davantage de besoins. L'école

québécoise, c'est l'école pour toutes et pour tous. C'est l'école publique. L'école doit être un facteur d'intégration et non un facteur de séparation entre les différents types d'élèves, de milieux, de classes sociales. Présentement, l'État finance les écoles privées à 75%, et l'école privée sert avant tout les familles aisées (72% de la clientèle provient de familles gagnant plus de 100 000 \$ par année).

2.1.1 Le NPDQ réduira de manière prévisible et continue les subventions publiques aux écoles privées et investira cet argent dans le réseau public.

Les écoles privées cessant éventuellement leurs opérations seront, là où c'est approprié, converties en écoles publiques.

2.1.2 Afin de réduire les inégalités sociales et d'atteindre un niveau d'éducation plus élevé au Québec, le NPDQ instaurera la gratuité scolaire réelle à tous les niveaux d'études.

2.2 Décrochage zéro

Le gouvernement du Québec annonçait, en juin 2017, des objectifs de réussite scolaire supposément ambitieux en visant en 2030 une diplomation de 85% des étudiantes et des étudiants au secondaire. C'est comme dire qu'il faut traiter 85% des patients dans un hôpital, ou encore sauver 85% des personnes prises dans un édifice en feu. Nos enfants ne méritent rien de moins que nos plus grandes ambitions et les ressources pour les atteindre.

2.2.1 Le NPDQ vise un taux de succès à l'obtention du diplôme d'études secondaires ou diplôme d'études professionnelles de 100% d'ici 2025.

Le NPDQ s'engage à augmenter le budget de l'éducation en proportion des efforts nécessaires pour atteindre cet objectif.

2.2.2 Des ressources supplémentaires seront déployées pour soutenir les éducatrices, les éducateurs, les élèves et les parents, et mettre en œuvre les mesures adaptées pour celles et ceux ayant de grandes difficultés éducatives et sociales.

2.2.3 Le NPDQ étudiera la possibilité d'étendre l'âge de la scolarisation obligatoire au-delà de 16 ans.

2.3 Alternance travail-études

Au Québec, de nombreux jeunes ne se sentent pas à l'aise dans l'environnement scolaire et préfèrent le quitter afin d'entrer sur le marché du travail plus tôt.

Nous devons les encourager à rester dans le système scolaire plus longtemps, tout en leur permettant de commencer à travailler afin d'augmenter le taux de diplômation.

Le NPDQ propose de moderniser et d'étendre le parcours de formation axée sur l'emploi à tous les jeunes qui le souhaitent, dès le début du secondaire, afin d'encourager toutes les adolescentes et tous les adolescents à obtenir leur diplôme d'études secondaires. Le parcours pourra progressivement être généralisé à tous les élèves afin d'assurer qu'elles et qu'ils aient toutes et tous acquis des habiletés leur permettant d'entrer sur le marché du travail quand elles et ils le souhaiteront.

2.4 Environnement scolaire

- 2.4.1** Le NPDQ s'engage à revoir la politique de l'adaptation scolaire et à bonifier le soutien et l'accompagnement aux élèves, ainsi que les services de soutien aux étudiantes et aux étudiants du collégial, afin de mieux répondre aux évolutions récentes de ces besoins.
- 2.4.2** Le NPDQ veillera à diversifier l'offre des cours hors-programmes et à favoriser le développement de la pensée critique dans nos écoles publiques.


2.5 Une société en apprentissage constant

L'éducation est le fondement de notre vie en société aussi bien sur le plan culturel que sur les plans social et économique. L'éducation ne se fait pas seulement à l'école; elle se fait aussi dans les groupes communautaires et dans les milieux de travail.

Quand nous regardons le taux d'alphabétisation fonctionnelle, les statistiques sont alarmantes. Ceci est l'un des plus grands scandales au Québec. Nous avons beaucoup trop de laissés-pour-compte, tant sur le marché du travail qu'à côté de ce marché.

Nous devons investir plus dans la formation continue de toutes nos travailleuses et de tous nos travailleurs.

- 2.5.1** Le NPDQ adoptera une nouvelle politique d'alphabétisation plus agressive en augmentant considérablement les ressources financières allouées à cet effet dans le réseau scolaire, dans les groupes communautaires intervenant en milieu populaire, ainsi que dans le cadre de la formation en entreprise.



2.5.2 Le NPDQ réduira le seuil d'assujettissement aux obligations de formation et de perfectionnement de la main-d'œuvre pour l'appliquer aux entreprises ayant une masse salariale de plus de 1 million de dollars (plutôt que 2 millions de dollars comme actuellement), et amènera progressivement le niveau d'investissement exigé à 2% de la masse salariale (plutôt que le 1% actuel).

3. UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE ET DÉMOCRATIQUE

Le Québec est dans une position extraordinaire pour promouvoir et développer un modèle économique plus égalitaire, plus inclusif, plus démocratique.

Nous croyons que nous pouvons bâtir une économie pour et par le 99 % ! L'économie doit servir les gens, pas le contraire. Voici quelques propositions qui vont dans ce sens.


3.1 Développement des coopératives et économie sociale

De très nombreuses innovations sociales et économiques ont forgé le Québec, notamment la place importante qu'occupent les coopératives et l'économie sociale. Cet entrepreneuriat collectif a amplement démontré son succès au fil du temps. Les coopératives reposent sur un modèle plus participatif et égalitaire, et elles assurent que nos actifs et avoirs restent dans nos mains. Elles sont un outil de la philosophie du « maîtres chez nous », et d'une société sociale-démocrate.

Le NPDQ travaillera en étroite collaboration avec les actrices et les acteurs du milieu des coopératives et de l'économie sociale, notamment les coopératives de développement régional (CDR), à améliorer la promotion et le soutien au développement de ce type d'entreprise.

3.2 Participation des travailleuses et des travailleurs en entreprise

La productivité et la compétitivité de nos entreprises sont importantes dans notre monde actuel. Il est démontré que les milieux de travail plus participatifs sont également plus performants. Certains pays (Allemagne, pays scandinaves) ont des programmes bien établis pour ce qui est de la participation des travailleuses et des travailleurs en



entreprise, pouvant aller jusqu'à la cogestion. Ces entreprises sont très performantes, car les travailleuses et les travailleurs y sont plus impliqués et plus motivés. Elles et ils contribuent à identifier et à régler les problèmes en amont. Ces programmes sont parfois combinés avec des programmes d'actionnariat des employées et des employés, renforçant encore davantage le sentiment d'appartenance. Nous croyons que suivre ces exemples pourrait mener vers une véritable explosion de la productivité au Québec.

Le NPDQ propose d'amender le Code du travail pour assurer que les entreprises se dotent de programmes de participation des employées et des employés et des organisations syndicales à la prise de décision, en s'inspirant notamment des modèles allemands et scandinaves.

3.3 Droits des travailleuses et des travailleurs

Le monde du travail est en profonde mutation, et pas toujours pour le meilleur. Nos acquis économiques et sociaux au travail reculent. Un des enjeux les plus urgents est le travail précaire. Nous devons nous assurer que les travailleuses et les travailleurs dans les emplois précaires aient accès aux mêmes protections et avantages que les autres.

Nous devons également hausser le salaire minimum et les bénéfices des régimes de retraite.

Nous devons assurer une réelle équité salariale.

Pour cela, il nous faut travailler avec nos alliés de la société civile à renforcer et à renouveler le mouvement syndical.


Le NPDQ apportera des changements importants au Code du travail, afin :

- d'assurer une réelle équité salariale;
- de réduire la précarisation de l'emploi;
- d'améliorer et de sécuriser les retraites;
- de hausser le salaire minimum à 15 \$ l'heure.

3.4 Développement régional

Entre 1998 et 2016, le gouvernement du Québec a plusieurs fois changé de stratégie de gouvernance en ce qui concerne le développement local et régional et le soutien à l'entrepreneuriat. Il a remplacé les conseils régionaux de développement (CRD) par les conférences régionales des élus (CRÉ), pour ensuite supprimer ces dernières. Il a créé puis voulu abolir les centres locaux de développement (CLD). Il a opéré des transferts de compétences et d'imputabilité entre les MRC et ces structures dans un sens et dans l'autre. Il a ainsi rendu la situation confuse pour les personnes élues du palier municipal et engendré un climat d'incertitude pour toutes les actrices et tous les acteurs de proximité de l'aménagement du territoire.

Ce manque de vision a considérablement affecté les structures de participation dans le développement régional. Nous pensons que, sans retourner en arrière, il est nécessaire de rétablir les conditions de la concertation qui a été perdue, en tenant compte du contexte d'aujourd'hui. Il faut se redonner de meilleurs outils de collaboration au développement régional et relancer le développement rural et régional au Québec.




Le NPDQ proposera un plan pour soutenir, développer ou remettre sur pied, selon la situation et les dynamiques loco-régionales existantes, les structures participatives et démocratiques du développement régional, comme l'étaient les conseils régionaux de développement (CRD). Ces instances, sur la base des 17 régions administratives, auraient comme mandat de faciliter la concertation et la participation des diverses actrices et des divers acteurs du développement local et régional. Ils seraient composés :

- d'élus municipaux et des députés provinciaux de la région;
- d'actrices et d'acteurs des secteurs institutionnel et parapublic : institutions d'éducation post-secondaire, santé, culture;
- d'actrices et d'acteurs de la société civile : chambres de commerce, corporations de développement communautaire, syndicats, groupes communautaires, économie sociale.

3.5 Droits des consommatrices et des consommateurs

Nous devons renforcer la protection des consommatrices et des consommateurs.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les risques encourus par celles et par ceux qui achètent une maison (ce qui constitue le plus souvent le plus grand achat d'une vie). Il y a de nombreux cas de propriétaires victimes d'inspections mal faites. Bien que ça paraisse invraisemblable, aucune réglementation n'encadre les inspecteurs en bâtiments au Québec. N'importe qui peut se déclarer comme tel. Près de la moitié d'entre eux ne sont membres d'aucune association ou réseau professionnel. Rien ne garantit leur compétence. Pire, ils ne



sont pas obligés d'avoir des assurances; de cette façon, s'ils sont poursuivis en justice, ils ne sont pas solvables. Donc, le consommateur reste floué et sans recours.

Le NPDQ propose de mieux protéger celles et ceux qui achètent une maison, en s'assurant que tous les inspecteurs en bâtiments soient astreints aux obligations suivantes :

- s'enregistrent auprès d'une instance gouvernementale ad hoc :
- engagent leur responsabilité s'ils ne respectent pas les normes établies par l'Association des inspecteurs en bâtiments du Québec (AIBQ);
- aient une compétence certifiée par une formation minimale obligatoire;
- contractent des assurances couvrant les risques encourus par des acheteuses et des acheteurs victimes d'un préjudice imputable à une inspection mal faite.

3.6 Rôle des entreprises publiques

Les entreprises publiques du Québec sont des outils indispensables de développement. Elles offrent des services d'une grande qualité et représentent des actifs publics et collectifs entre les mains de la population québécoise.

Le NPDQ s'opposera fermement à toute privatisation des entreprises publiques, comme la SAQ et Hydro-Québec.

3.7 Technologies et enjeux numériques

Les nouvelles technologies amènent des bouleversements importants dans notre société et dans notre économie. Même quand ils sont positifs, des changements comme l'automatisation, la robotisation, le recours croissant à l'intelligence artificielle et l'utilisation des mégadonnées posent des questions importantes comme la disparition de certains emplois ou des atteintes à la vie privée.

Nous devons affirmer que les technologies doivent toujours servir l'être humain, pas le contraire, et nous en assurer.


Le NPDQ propose de tenir une vaste consultation d'un an, menant à un grand forum, sur les enjeux technologiques et numériques de la prochaine décennie.

3.8 Une fiscalité et une redistribution plus justes

Un gouvernement doit taxer et imposer pour pouvoir investir dans nos biens et dans nos services publics, donner corps à la solidarité sociale, assurer une redistribution équitable.

Pour ce faire, notre fiscalité doit être plus juste. Il y a encore trop d'inégalités, voire d'iniquités, dans notre système qui minent le principe de progressivité de l'impôt.

3.8.1 Le NPDQ réduira les possibilités d'évitement fiscal et prendra des mesures vis-à-vis des personnes physiques et des entreprises ayant recours aux paradis fiscaux, afin de lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale. Il modernisera l'appareil fiscal québécois afin de permettre notamment le recouvrement



dans les meilleurs délais de l'impôt sur les revenus dissimulés à l'étranger, en collaboration avec le gouvernement fédéral du Canada.

3.8.2 Le NPDQ développera une initiative particulière pour identifier et réduire les crédits d'impôts inefficaces ou qui ciblent uniquement les personnes les plus riches.

3.8.3 Le NPDQ réduira de manière prévisible et continue les subventions aux garderies à but lucratif et réinvestira ces fonds dans les garderies à but non lucratif et les garderies en milieu familial.

Le NPDQ mettra fin à la modulation des tarifs en fonction des revenus des parents pour revenir à un tarif unique.

4. ENVIRONNEMENT – ÉNERGIE – TRANSPORT

Nous rejetons l'idée que nous devrions choisir entre la protection de l'environnement d'une part, et le développement économique et de l'emploi, d'autre part.

Nous devons développer une économie verte qui créera de nouveaux emplois tout en assurant une transition socialement et financièrement acceptable pour les personnes et les communautés affectées.

4.1 Revoir les priorités du Fonds vert

La réduction de la production des gaz à effet de serre (GES) est un objectif partagé par l'ensemble des pays de notre planète. Le Québec y travaille. Cependant, mêmes si les efforts faits actuellement pour réduire la production des GES en optimisant les technologies sont louables, ils ne permettront pas d'atteindre les cibles de réduction de GES. Le gouvernement du Québec a mis en place des programmes qui vont dans la bonne direction, mais qui n'ont pas toute l'efficacité qu'on peut souhaiter parce qu'ils sont trop éparpillés et touchent des secteurs d'activités dont certains contribuent peu à la réduction des GES. Il est temps de passer à des mesures qui auront un impact réellement significatif.

4.1.1 Le NPDQ transformera le mandat du Fonds Vert. Il ne sera plus un véhicule comptable dont le seul objectif est de recevoir et de transférer de l'argent. Le Fonds Vert deviendra le maître d'œuvre de la stratégie de réduction des GES du gouvernement du Québec. Il investira prioritairement dans les énergies et les technologies de demain et la recherche scientifique, en ciblant prioritairement les axes d'intervention sur lesquels les volumes de réduction peuvent être maximisés.

4.1.2 Le NPDQ visera particulièrement les secteurs responsables des émissions de GES les plus importantes au Québec : l'industrie (consommation énergétique et procédés polluants), le chauffage des bâtiments, le transport terrestre.

Le NPDQ a notamment pour objectifs :

- la réduction de l'utilisation par l'industrie de produits combustibles à des fins énergétiques et l'amélioration technologique et opérationnelle des procédés industriels;
- l'élimination complète de l'utilisation des produits combustibles pour chauffer les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels d'ici 2030;
- l'électrification complète des transports terrestres (autos, autobus, camions, trains).

4.2 Investir dans les énergies propres de l'avenir **- Éliminer rapidement celles du passé**

Les changements climatiques menacent notre civilisation tout entière. Nous devons investir nos ressources dans le développement des énergies propres de l'avenir, et non dans les énergies fossiles qui génèrent des gaz à effet de serre.

Des rapports récents montrent que le Québec subventionne encore l'industrie pétrolière à hauteur de 300 millions de dollars par année; ça ne doit pas continuer.

4.2.1 Le NPDQ éliminera toutes les subventions aux entreprises polluantes d'ici 2025.

4.2.2 Le NPDQ s'opposera fermement, et par tous les moyens, à la construction de tout nouveau pipeline traversant le territoire du Québec.

4.3 Électrification des transports et transports collectifs

Le Québec doit éliminer sa dépendance au pétrole. Le Québec peut être le champion nord-américain de la production d'électricité propre. La protection de l'environnement peut aller de pair avec l'affirmation nationale et le développement d'un modèle économique qui s'inscrit dans les principes du développement durable, basé sur l'utilisation des énergies renouvelables.

L'électrification des transports terrestres et le développement simultané des transports collectifs sont deux premiers pas importants dans cette direction.

4.3.1 Le NPDQ a pour objectif l'électrification complète des transports terrestres (autos, autobus, camions, trains) d'ici à 2030. Le NPDQ propose notamment :

- de prioriser et d'accélérer le plan d'installation des bornes de recharge publiques d'Hydro Québec;
- d'abolir la vente des véhicules utilisant uniquement des hydrocarbures d'ici 2030.

4.3.2 Le NPDQ favorisera les investissements dans le transport collectif et les infrastructures associées, les initiatives d'autopartage et de covoiturage, tant et aussi longtemps qu'elles sont appuyées sur l'utilisation des énergies renouvelables.

5. POLITIQUES SOCIALES ET LUTTE À LA PAUVRETÉ

Un Québec véritablement riche et prospère doit aussi être un Québec inclusif, basé sur des valeurs de responsabilité collective, de bien commun et de solidarité. Or, trop de nos citoyennes et de nos citoyens sont laissés pour compte. Nous devons repenser et simplifier nos politiques de solidarité sociale et de soutien au revenu.

5.1 Revenu de citoyenneté

Nos systèmes de soutien au revenu ont besoin d'être repensés de manière importante. Les programmes mis en place il y a des décennies ne sont plus adaptés aux réalités d'aujourd'hui. D'une part, les programmes d'aide sociale ont des limites importantes, tendent à stigmatiser les bénéficiaires et enferment trop de gens dans le piège de la pauvreté dont il est difficile de sortir. D'autre part, nous devons tenir compte du visage changeant de la pauvreté.

De nombreuses personnes sont économiquement pauvres bien qu'elles travaillent. Les salaires faibles et le travail de plus en plus précaire en sont des causes structurelles. Les femmes, les personnes immigrantes et les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté.

Les politiques visant à sortir les gens de la pauvreté sont souvent trop spécifiques, et prennent parfois des formes exagérément bureaucratiques qui ne tiennent pas compte de la réalité des personnes qu'elles visent. Nous privilégions une approche plus universelle.

Le NPDQ propose l'instauration d'une forme de revenu universel garanti ou revenu de citoyenneté. Sa période d'implantation serait graduelle, sur dix ans, avec une évaluation constante de ses impacts sur la réduction de la pauvreté. À long terme, cette mesure va créer un système plus simple en réduisant le nombre de programmes et de règles, et sera moins stigmatisant.

6. DÉMOCRATIE, ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

Beaucoup reste à faire pour parfaire notre démocratie, augmenter la participation politique, améliorer la transparence de l'État et lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

Le gouvernement libéral a été une véritable honte pour le Québec sur toutes ces questions.

Nous devons faire mieux, beaucoup mieux.

6.1 Représentation proportionnelle

Notre système électoral actuel ne répond plus à la réalité d'aujourd'hui. Le peuple québécois mérite un système électoral qui représente équitablement tous les partis, en fonction des votes qu'ils reçoivent. Une diversité de partis et de voix est une bonne chose. Le système actuel laisse tomber de nombreux électeurs et électrices. Leur vote ne compte pas. Il crée des distorsions importantes dans la représentation politique, particulièrement dans les régions où certains partis ont des comtés réputés « sûrs ».

Le NPDQ est favorable à une réforme électorale qui intégrera une forme de représentation proportionnelle, où chaque vote comptera et où chaque parti aura une représentation à l'Assemblée nationale qui reflètera le vote populaire qu'il a recueilli. Quel que soit le modèle retenu, il devra cependant tenir compte des limites actuelles des régions administratives du Québec et de leur spécificité.

6.2 Lutte à la corruption et à la collusion

Même si les enjeux de la corruption et de la collusion ont été longuement discutés lors de la Commission sur l'octroi et la gestion des

contrats publics dans l'industrie de la construction, de nombreux efforts restent à faire pour lutter contre ce cancer.

6.2.1 Le NPDQ travaillera à mettre en œuvre toutes les recommandations du rapport de la Commission Charbonneau, et étudiera la possibilité d'aller plus loin sur certains aspects.

6.2.2 Le NPDQ modifiera la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics afin d'améliorer la transparence du gouvernement et de prévenir la corruption au sein du gouvernement du Québec.

6.2.3 Le NPDQ renforcera la protection des renseignements personnels.

6.2.4 Le NPDQ développera les dispositifs encourageant et protégeant les lanceurs d'alerte.

6.3 Renforcer les règles sur l'éthique et les conflits d'intérêt

Trop souvent, il y a une réalité de «portes tournantes» entre le monde politique et l'entreprise privée. Or, le milieu politique est et doit être le lieu du bien commun, du bien public. Nous devons rétablir la confiance du public et, pour cela, nous devons être représentés par des politiciennes et des politiciens qui ne se préoccupent que de l'intérêt général de la population, et non d'intérêts privés.

Présentement, les ministres doivent placer les actions qu'ils détiennent dans des entreprises privées cotées en Bourse dans une fiducie, sans droit de regard. La fiducie sans droit de regard est de la poudre aux yeux, car la ministre ou le ministre conserve en fait des intérêts directs dans l'entreprise en question.

Cette mesure est beaucoup trop faible. Nous devons renforcer l'étanchéité entre l'intérêt public et les grands intérêts privés. Cette mesure doit :

- être étendue aux députées et aux députés;
- s'appliquer également aux actions de grandes compagnies non cotées en Bourse.


Le NPDQ propose que tout ministre et tout député ait l'obligation de se départir de toutes ses actions et intérêts dans des entreprises dont les titres sont transigés à une Bourse, ou pour lesquels il existe un autre marché organisé, ainsi que de toutes ses actions et intérêts dans des entreprises d'un capital de plus d'un million de dollars dont les titres ne sont négociés sur aucun marché organisé, et ce, dès qu'elle ou qu'il entre en fonction. Pour les sommes contenues dans des fonds communs de placements, une fiducie sans droit de regard serait cependant suffisante.

6.4 Respecter le rôle de député

Il y a trop souvent une perception que les députées ou les députés ne font que suivre la «ligne de parti». Nous voulons renforcer le rôle de représentation locale de la députée ou du député.

Même si nous croyons que les partis doivent avoir une certaine discipline pour ce qui touche à des éléments essentiels de leur programme, nous croyons qu'il est tout aussi important de laisser aux députées et aux députés la marge de manœuvre nécessaire pour faire leur premier travail, c'est-à-dire représenter les intérêts de leurs électrices et de leurs électeurs.

Le NPDQ respectera le rôle de ses députées et ses députés à l'Assemblée nationale en veillant à ce que, en règle générale, elles ou



ils votent librement selon l'intérêt direct des citoyennes et des citoyens qu'elles ou qu'ils représentent, et à limiter le nombre de cas dans lesquels la discipline partisane sera requise.

Enracinés dans notre passé et tournés vers l'avenir

Notre plus grande responsabilité, c'est la protection, l'épanouissement et le rayonnement de ces joyaux que sont notre langue et notre culture, et qui sont notre spécificité. Il est possible de défendre et de promouvoir la langue française et la culture québécoise tout en respectant le fait que notre culture est plurielle et en évolution constante.

Il en est de même en regard des questions sur notre identité, sur nos valeurs et sur notre vivre-ensemble collectif : il est possible d'être fières et fiers de notre passé tout en étant tournés vers l'avenir; d'être à la fois enracinés, inclusifs et ouverts; d'être à la fois unis et diversifiés.

Oublions la démagogie de part et d'autre, et trouvons des solutions qui fonctionnent pour la nation québécoise.

7.1 Langue française et droits des minorités linguistiques

La langue française est notre fierté, notre joyau. Elle fonde notre identité québécoise. Elle nous confère aussi une responsabilité majeure : la protection et l'épanouissement de la culture unique dont elle est le véhicule en Amérique du Nord.

Cette obligation de préserver et de développer la langue française ne peut s'accomplir légitimement que dans le respect des droits historiques et des droits fondamentaux des minorités linguistiques du Québec.

7.2 Interculturalisme

Nous croyons en la nécessité de respecter un équilibre partagé entre les droits individuels et les droits collectifs. Nous savons qu'une société juste se fonde sur des valeurs communes tout en reconnaissant la diversité. Tout en reconnaissant le droit de chacune et de chacun à la différence, nous savons qu'une société se bâtit d'abord sur l'unité de ses membres.

Le modèle du multiculturalisme canadien, largement accepté et mis en œuvre dans les autres provinces du pays, a été et est encore très critiqué au Québec parce que, en réduisant la communauté francophone à une simple minorité culturelle parmi d'autres au Canada, il ne prend pas en compte la réalité québécoise. Nous reconnaissons le caractère vital du maintien d'un dialogue et d'un échange constants entre la majorité francophone et les minorités, et ce, dans le respect de la spécificité linguistique et culturelle dominante au Québec afin d'assurer des rapports apaisés entre groupes ethnoculturels distincts; pour réaliser une intégration qui ne cherche pas à abolir les différences; pour favoriser la formation d'une identité commune.

Le NPDQ promet un modèle social fondé sur l'interculturalisme plutôt qu'un modèle fondé sur le multiculturalisme. Il rejette tout modèle qui nie la spécificité de la nation québécoise, ainsi que celle des Premières Nations et des Inuits, au sein de la confédération canadienne.

7.3 Immigration et intégration

Nous voulons une intégration réussie des personnes immigrantes. La finalité de l'immigration, c'est l'intégration pleine et entière : économique, par l'emploi; sociale et culturelle, par l'apprentissage du français et l'éducation. Nous croyons qu'une approche proactive et

positive est préférable à une approche qui se concentre uniquement sur la résolution des problèmes existants.

Une intégration réussie repose à la fois sur le respect du désir des personnes qui immigreront de réaliser leurs rêves et objectifs dans la société, et sur la capacité à satisfaire certains besoins de la société d'accueil.


7.3.1 Le NPDQ proposera, après consultation auprès des personnes expertes et des organisations de la société civile actives dans le domaine, notamment les organisations représentantes des personnes immigrées installées au Québec, une politique complète et cohérente d'immigration, de soutien à l'intégration, et d'aide à l'investissement, dans une perspective à moyen et à long termes.

7.3.2 Le NPDQ réévaluera les programmes existants afin qu'ils priorisent et organisent l'orientation et l'intégration des personnes immigrantes en fonction de la capacité d'accueil, des opportunités et des besoins spécifiques dans chaque région du Québec.

7.3.3 Le NPDQ collaborera avec les ordres professionnels, les organisations syndicales et patronales, et les établissements d'enseignement afin de faciliter la reconnaissance des diplômes et des qualifications obtenues à l'étranger, ainsi que la validation des acquis professionnels hors Québec, dans le but d'accélérer l'intégration des personnes immigrantes.

7.4 Neutralité religieuse de l'État

Nous croyons en la séparation entre la religion et l'État, et dans le principe d'un État neutre et laïc. Or, la laïcité de l'État ne veut pas dire



la laïcité des citoyennes et des citoyens. Dans un Québec avec des points de vue religieux – et non-religieux – pluriels, nous nous devons d'affirmer le besoin d'une laïcité ouverte. Nous avons vu l'adoption de la loi 62 comme une proposition inapplicable en réponse à un problème marginal. Nous avons besoin d'une approche positive et réaliste, en liens avec les résultats des vastes consultations publiques déjà tenues sur ces questions.

La liberté religieuse des individus et la neutralité religieuse de l'État sont des valeurs partagées par la majorité des Québécoises et des Québécois. C'est à la société civile qu'il appartient de conduire une réflexion sur la place publique, sur ces questions et sur celle des accommodements raisonnables, dans le respect des différentes opinions. Le NPDQ croit que les recommandations faites par la Commission Bouchard-Taylor peuvent fournir le cadre initial d'un débat serein. Toutefois, l'enjeu des libertés individuelles et collectives a évolué depuis 2008. Seule une réflexion collective pourra faire ressortir les nouveaux points communs qui auront le soutien de la population du Québec et qui permettra d'actualiser les recommandations de la Commission.

Le NPDQ propose l'abrogation de la loi 62 et l'ouverture d'une consultation sur l'actualisation des recommandations de la Commission Bouchard-Taylor, dans le respect de la vision du vivre-ensemble que partagent les Québécoises et les Québécois en 2018. Le NPDQ établira une politique de la neutralité religieuse de l'État, s'inspirant des conclusions de cette consultation et dans le respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

7.5 Culture

Malgré des consultations réalisées en 2016 et en 2017, il y a présentement un grand retard dans l'adoption d'une nouvelle et véritable politique culturelle du Québec.

- 7.5.1** Le NPDQ proposera une politique culturelle sur la base des consultations réalisées récemment. Cette politique comprendra un volet visant à améliorer l'accès à la culture pour toutes et pour tous.
- 7.5.2** Le NPDQ proposera un plan qui s'attaquera à la réduction de la précarité financière de nos artistes.

8. LA QUESTION NATIONALE

S'affirmer positivement

Une des raisons qui expliquent le sentiment d'un vide politique au Québec, voire un certain malaise, qu'on veuille en parler ou non, est la non-résolution de la question nationale.


Le Québec n'a pas donné son consentement à la loi constitutionnelle canadienne de 1982. Il s'agit là d'un problème politique réel, pas seulement d'une question purement symbolique, qui doit trouver un jour une solution. Les efforts précédents pour modifier la Constitution de 1982 et satisfaire certaines demandes du Québec, notamment l'accord du lac Meech, ont échoué du fait de l'impossibilité à obtenir l'unanimité des provinces.

Par ailleurs, même s'il est vrai qu'un grand nombre de Québécoises et de Québécois, particulièrement à gauche, croient que la souveraineté est une condition et un outil indispensable à la construction du Québec de demain, il n'y a pas de majorité dans la population, ni pour la souveraineté ni pour un nouveau référendum.

En bref, d'un côté, nous ne sommes pas complètement intégrés (et peut-être pas complètement acceptés) au Canada, mais de l'autre nous ne voulons pas pour autant en être exclus. D'où un sentiment d'impasse et d'impuissance.

Nous devons changer cela. Nous ne sommes pas prêts à attendre et à mettre notre projet de société en veilleuse. Nous devons nous mettre en marche sans attendre vers la société sociale-démocrate que nous souhaitons pour le Québec.

Pour cela, il nous faut éviter le piège de la polarisation sur la question nationale. Depuis cinquante ans, cette question domine notre débat politique et



réduit le temps que nous consacrons aux enjeux qui préoccupent vraiment les Québécoises et les Québécois. Pouvez-vous imaginer tout ce que nous aurions pu accomplir de plus si, comme peuple, nous avons fait front commun plutôt que de nous diviser pendant tout ce temps? Allons-nous faire du surplace avec ce débat pendant une autre période de cinquante ans?

Nos partis actuels font partie du problème. Entre les partisans inconditionnels du statu quo et les partisans inconditionnels de l'indépendance, nous devons proposer une autre approche.

8.1 Québec comme nation et fédéralisme asymétrique

Nous devons exercer pleinement, de manière novatrice et dans une perspective progressiste, les pouvoirs qui sont déjà les nôtres. C'est la logique inverse de celle de l'austérité. Nous devons continuer à bâtir un fédéralisme asymétrique, et travailler à faire réellement reconnaître le Québec comme nation.

Le NPDQ luttera pour la reconnaissance du Québec comme nation. Il exigera des mesures comme le droit de retrait avec compensation pour assurer un fédéralisme asymétrique, dans le cadre duquel le Québec aura la marge de manœuvre dont il a besoin au sein de la fédération canadienne, pour relever les défis qui lui sont propres.

8.2 Fédéralisme coopératif et contribution du Québec au Canada

En ce qui concerne plusieurs enjeux, nous devons travailler proactivement en coopération avec les autres provinces et avec le gouvernement fédéral. Nous n'avons aucun doute sur le fait que le Québec puisse exercer un leadership bien plus grand au sein même du Canada. Parfois, nous nous opposerons, mais, plus souvent qu'autrement, nous proposerons.

Le NPDQ travaillera en collaboration étroite avec les autres provinces, notamment au sein du Conseil de la fédération.

8.3 Renouveler le cadre fédéral : une vraie démarche démocratique

Nous devons travailler ensemble, avec tous les partis, pour identifier les demandes et les pouvoirs additionnels que nous voudrions obtenir au sein de la fédération, et faire front commun. Il est possible de s'affirmer sans se séparer, et il faut le faire ensemble.

Le NPDQ travaillera en collaboration étroite avec les autres partis et avec l'ensemble des citoyennes et des citoyens pour définir des positions et des demandes communes face au gouvernement fédéral.

8.4 Des rapports marqués par le respect, l'équité et la réciprocité avec les Premières Nations et les Inuits.

8.4.1 Le NPDQ travaillera à traduire dans la législation et les règlements administratifs du Québec les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

8.4.2 Le NPDQ travaillera à ce que tous les paliers de gouvernement accordent un financement et des moyens suffisants et autogérés, autant matériels qu'humains, aux organismes communautaires autochtones, qui œuvrent en milieu urbain, afin de soutenir spirituellement, de former professionnellement et d'intégrer les Autochtones qui vivent hors de leur communauté.